

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALESDIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION SCOLAIREDIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

portant promotion à 30 mois des Professeurs
Certifiés des cadres de la catégorie A hiérar-
chie I des services sociaux (Enseignement) de
la République Populaire du Congo au titre de
l'année 1981.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(// I S A S :

(//u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(//u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(//u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(//u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(//u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo
(//u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(//u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies créées par la loi 15/62/FP du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(//u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la Catégorie A ;
(//u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(//u le décret 65/170/FP-BE du 20.6.65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(//u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(//u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(//u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(//u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Mem-
bres du Gouvernement ;
(//u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(//u le décret 82/569 du 11/06/82 /MEN-DGAS-DPAA.SP.P3/ portant inscrip-
tion au tableau d'avancement de l'année 1981 des Professeurs Certifiés
des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Ensei-
gnement) de la République Populaire du Congo ;

// E C R E T E :

.../...

Article 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981 les Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et RSMC néant.-

AU 2° ECHILLON

- BANDZA-ZOMABOU née BONGO Nicole	Année p/c du 9.4.82 en sco à Pointe-Noire		
- BAYOUNDOULA Noël	p/c du 11.4.82 en service à Pointe-Noire		
- BENKELBARI Gustavo	p/c du 3.5.82	"	Gamboma
- BISSOMBOLO née BOUANGA Florino	p/c du 2.4.82	"	Loubomo
- BONZA Joseph Xavier	p/c du 11.4.82	"	Brazzaville
- DINGA ELISSI Jérôme	p/c du 10.2.82	"	"
- GABINDZORI Joseph	p/c du 20.4.82	"	"
- KOUA Joseph	p/c du 2.4.82	"	"
- LABIKI Pierre Claver	p/c du 2.5.82	"	"
- LEMBA Léopold	p/c du 3.5.82	"	Loubomo
- LEMPOUMBI Jean Baptiste	p/c du 2.4.82	"	Brazzaville
- LINGOLO Edouard	p/c du 10.4.82	"	Gamboma
- LINDIDOU Joseph	p/c du 2.4.82	"	Brazzaville
- LBOUMYLOUNDO Emile Ange Milo	p/c du 3.4.82	"	Makoua
- LILLOUKANDA Emmanuel	p/c du 16.4.82	"	Brazzaville
- MOUMBALI YOUNA Jean	p/c du 9.5.82	"	"
- MOUKOLO Albert	p/c du 2.5.82	"	"
- MPOVOLO Thérèse	p/c du 2.4.82	"	"
- NGOLO Pierre	p/c du 6.5.82	"	"
- SALBA Jean Blaise	p/c du 4.5.82	"	"
- ANTOUC Léandre	p/c du 19.6.82	"	"
- BATANTOU Bernard	p/c du 9.4.82	"	"
- MAMBA Anicet	p/c du 9.4.82	"	"
- NGUEBI Guy Victor	p/c du 25.3.82	"	"
- AQUE Maurice	p/c du 1.2.82	"	"
- BAKABANA Jean Félix	p/c du 1.5.82	"	"
- BIKINDOU MOUKOKO Moïse	p/c du 1.4.82	"	Pointe-Noire
- TOUNDIKISSA Jean Pierre	p/c du 16.4.82	"	Pointe-Noire

AU 3° ECHILLON

- BABILA Raoul Martiel	p/c du 8.4.82 en service à Brazzaville		
- BAKILA Maurice	p/c du 3.4.82	"	"
- BAKISGADIO Fidele	p/c du 3.4.82	"	"
- BEIDA Auguste	p/c du 3.4.82	"	"
- DIANKOLILA Patrice	p/c du 3.4.82	"	"
- DOLBO DIAMBOU Bertil	p/c du 3.4.82	"	"
- MOURIKO Rigobert	p/c du 3.4.82	"	"
- IBEBE Pierre	p/c du 3.4.82	"	"
- KEBANO née NTSIKA BOUYA Albertine	p/c du 12.4.82	"	"
- KLABABOU Benjamin	p/c du 8.5.82	"	"
- KUYA André	p/c du 3.4.82	"	"
- LOUNALA Jean Pierre	p/c du 5.1.82	"	"
- LBOUYA Antoine	p/c du 1.4.82	"	"
- LILLOULONA Gilbert	p/c du 3.4.82	"	"
- LOUNDEKKA LINDILA Ange	p/c du 8.5.82	"	Makoua
- KODIA Noël	p/c du 25.4.82	"	Brazzaville

AU 4^e ECHELON :

- ILILANDOU Ferdinand p/c du 2.4.82 en service à Brazzaville

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 Juin 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHIEF DU GOUVERNEMENT.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

Antoine NDINGA

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PROVOYANCE SOCIALE

Bernard COLBO MATSIOMA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossétoumba EKEOUNDZOU

AMPLIATIONS :

MEM..... 2
DGAS..... 2
DPA..... 10
DEP..... 45
D.B. 2
DOF..... 2
CP MEM..... 2
FETRASSIC..... 2
UJSC..... 2
ME..... 2
DOSSIERS..... 45
D/C..... 10
JCRPC..... 4